

Info-réseau

Journal d'information du Comité National de Liaison des Régies de Quartier

Éditorial

Entre utopie et modestie

Les Régies de Quartier l'ont confirmé lors de leur 9^e assemblée générale, les 6 et 7 juin 1998 à Montalieu (38) : elles sont lucides sur leur environnement et osent parler de leurs difficultés. La tendance lourde est à l'instrumentalisation, et il convient donc de réexpliquer, encore et encore, ce qui fait la spécificité de notre démarche : l'approche citoyenne et la volonté de recréer du lien social. Il faut le réexpliquer aussi bien aux pouvoirs publics (préoccupés, à juste titre, d'impulser une politique ambitieuse de prévention et de lutte contre l'exclusion), aux collectivités locales (souvent attirées par des dispositifs plus simples) et aux bailleurs HLM (trop souvent "happés" par la concurrence d'insertion).

Le pragmatisme des Régies devrait leur permettre de retrouver une forme d'équilibre, dont elles n'ont jamais rêvé qu'il soit stable.

Aujourd'hui, la politique de la Ville à refonder obéit, semble-t-il, à la même dialectique : évoluer en tension entre modestie (ou pragmatisme) et utopie. Mais pour se saisir de la Ville - ou plutôt, pour beaucoup de ceux qui y habitent, pour s'en ressaisir -, ne faut-il pas la "travailler" et parfois même y travailler ?

Lier aujourd'hui quartier et agglomération, comme le suggère Jean-

Pierre Sueur, c'est permettre à tous d'effectuer ce parcours inductif du quartier à la ville en partant d'une identité à construire. Et c'est aussi, bien sûr, évoquer les espaces de décision. Or, pour rendre crédibles ceux d'une intercommunalité plus que jamais nécessaire, il faut rendre accessibles ceux du quartier. La péréquation et la mutualisation seront d'autant mieux comprises qu'elles seront le reflet d'une ville conçue comme une trame resserée de quartiers ordinaires.

Construire une ville durable, c'est d'abord raisonner - y compris dans ses quartiers en difficulté - sur des potentialités plutôt que sur des handicaps : parler développement et ensuite emploi, lier insertion et territoire, et avoir l'audace de remettre à plat les politiques sociales.

Plus que jamais, le citoyen acteur de cette nouvelle "gouvernance urbaine" doit être associé à ce chantier. C'est dans ce domaine aussi que pourrait s'effectuer la construction d'une Europe sociale qui laisserait plus de place aux hommes qu'aux réglementations, comme le montrent les initiatives qui se développent aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni et dont ce numéro d'*Info-réseau* se fait l'écho, au milieu de bien d'autres préoccupations.

Charles Bouzols
Président du CNLRQ

SOMMAIRE

2-4 En direct des Régies

Activités inédites et mise en place du programme "nouveaux services, nouveaux emplois".

5-12 Zoom

La Régie Argonne Service Plus, à Orléans

- ◆ Les services de proximité
- ◆ La politique de la Ville
- ◆ Les critères de recrutement
- ◆ Le projet politique des Régies

13-15 En direct du Réseau

Formation, vie du réseau, initiatives internationales...

16 En débat

Donner toutes leurs chances aux "emplois jeunes" : le point de vue de B. Schwartz.



François Reisser, ancien président de la Régie Repères d'Orléans-La Source et vice-président du CNLRQ, est aujourd'hui le président de l'Association Européenne des Régies de Quartier (AERDQ).

De nouvelles activités

Plusieurs Régies de Quartier ont mis en œuvre des services de proximité de type inédit. En voici quelques exemples.

◆ Un service complet d'entretien du linge

Régie de quartier Monnaie Services (Romans, 26)

La création d'un atelier de repassage (octobre 95) puis d'une laverie (août 97) a répondu à plusieurs objectifs : créer des emplois pour un public féminin, initier au sein du quartier une reconquête des activités de service et y installer un lieu convivial.

Pour mettre en place ce projet, la Régie de Quartier a été soutenue par la Ville et le Conseil Général. Elle a pu bénéficier de subventions d'investissement (Caisse des Dépôts et Consignations, Fondation Générale des Eaux, Crédit Mutuel). Actuellement le financement de l'activité provient de la participation des usagers, des aides liées aux différents types de contrats de travail (six femmes à mi-temps, trois en contrat d'insertion, trois en CIE) et d'une subvention FIV.

L'intérêt est de pouvoir offrir aux usagers une prestation complète d'entretien du linge, la mise en place d'un dépôt de pressing étant prévue prochainement. De plus, la laverie est devenue un lieu de rencontres et d'échanges d'informations. Enfin, ce service permet l'ouverture du quartier grâce à l'apport d'une clientèle extérieure.

◆ "Pique tout net" : une boutique de services

Inserud, Régie de quartier (Poitiers, 86)

L'activité commerçante du quartier connaissant un net déclin, la Régie a souhaité contribuer à sa revitalisation économique. Dans le but de maintenir des services de proximité et de garder une clientèle sur le quartier, elle a créé, début 1998, une boutique regroupant un ensemble de services qui n'étaient plus assurés : mercerie, retouches, lavage, repassage, dépôt de pressing, vente de fournitures pour les loisirs... "Pique Tout Net" a été mise en place grâce à un large parte-

riariat : le Quilt Pictave (association de loisirs), les commerçants du quartier, la Ville, le bailleur (Opac 86). Le but est d'associer dans un même lieu une prestation de services de qualité à des prix compétitifs et une convivialité sociale. Le local a été aménagé pour accueillir des activités collectives et offrir un coin de repos et d'échanges, particulièrement apprécié par les personnes âgées du foyer voisin.

Deux emplois à temps partiel ont été créés, la Régie assurant l'encadrement et les tâches administratives. Un programme de formation est en place.

◆ Activités saisonnières pour les jeunes

Association Réservoir, Régie de Quartier (Nevers, 58)

Afin de répondre à une forte demande de la part de jeunes (18 à 25 ans) sur des postes peu qualifiés, la Régie a organisé en 1997 une activité saisonnière de collecte de fruits avec des producteurs agricoles de la région d'Apt (Provence). Douze jeunes, encadrés par trois animateurs, ont été embauchés par cinq agriculteurs pendant trois semaines en juin. L'expérience est reconduite cet été, avec la participation de 21 jeunes et de cinq "anciens", embauchés par la Régie pour jouer un rôle de tutorat.

Cette activité a constitué le point de départ d'un projet plus vaste : la création d'une structure autonome d'activités saisonnières qui puissent être gérées par les jeunes eux-mêmes. En participant à plusieurs chantiers de nature différente, ces jeunes pourraient acquérir des savoir-faire à la fois techniques et commerciaux.

Conduit par la Régie en partenariat avec un Sermo (Service d'éducation en milieu ouvert), le projet a reçu le soutien de la DDTE sur la ligne budgétaire CPE. La nouvelle structure sera créée dès qu'un volume d'heures de travail significatif sera atteint. Pour leurs recherches de travail, les jeunes pourront utiliser le site multimédia que met en place la Régie sur le quartier.

◆ Un service "propreté plus"

Régies Harfleur Chanliau et Tennis Pépinière (Le Creusot, 71)

Le bailleur (Opac 71) des deux Régies de Quartier du Creusot leur a confié l'entretien des halls d'entrée et des abords d'immeuble. Mais l'entretien des montées d'escalier relevait de la responsabilité des locataires eux-mêmes, ce qui entraînait beaucoup de conflits, chacun reprochant à son voisin de ne pas faire son travail.

Les deux Régies et le bailleur ont donc mis en place un "service plus" : une fois par semaine, un employé de la Régie (habitant lui-même l'immeuble) effectue un entretien complet (balayage, lavage, désinfection) d'une cage d'escalier. Le dimanche, le même employé effectue un nettoyage léger, l'endroit étant alors propre pour accueillir les visiteurs extérieurs. Le service est mis en place après consultation des locataires d'une même cage d'escalier. Un accord collectif est nécessai-

NOUVELLES RÉGIES LABELLISÉES

- ◆ Régie de Quartier des Résidences (Belfort, 90)
- ◆ Régie de Quartier des Prés-Saint-Jean (Chalon-sur-Saône, 71)
- ◆ Régie Inter-Quartiers (Vienne, 38)

NOUVEAUX SITES EN EXPERTISE

- ◆ Achères (78) : *Plantes d'Hennemont et Champs Villard*
- ◆ Colombes (92) : *Le Petit Colombes*
- ◆ Noisy-Le-Grand (93) : *Pavé Neuf*

re (à la majorité) pour accepter le surcoût des charges locatives qu'il entraîne (en moyenne, 25 F par mois et par locataire).

◆ Jardins familiaux

Régie des quartiers (Lannion, 22)

Créés à l'initiative conjointe de la Régie des quartiers et de la Ville, les jardins familiaux (30 parcelles) ont un an d'existence. Ils sont situés dans une zone rurale très proche du quartier HLM et les usagers sont des habitants de ces logements. Chaque jardin, d'une surface de 400 m², dispose d'un abri et d'un accès à un point d'eau. Le coût pour l'utilisateur est

de 400 F par an et par parcelle.

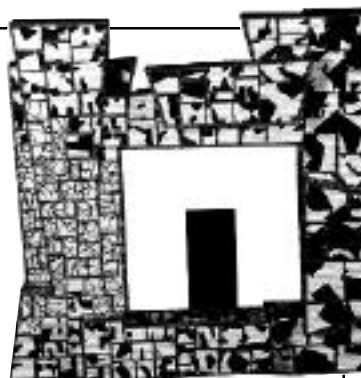
La Régie assure l'attribution des parcelles, la gestion du fonctionnement et des animations ponctuelles (par exemple, au moment de l'achat de nouvelles plantes).

Les "nouveaux jardiniers" sont des personnes confrontées aux difficultés économiques et sociales rencontrées par les habitants de ces quartiers. Les produits récoltés leur procurent les petits "extras" frais qu'ils ne peuvent s'offrir autrement.

En projet : la plantation d'un verger, dont la production sera distribuée selon des principes communautaires, et une serre destinée à un usage collectif.

Un concours international de mosaïques

En octobre et novembre 1996, la Régie des Hauts de Chartres (Association Les 3 R) organisait les premières rencontres internationales de mosaïque de Chartres : 150 exposants, de huit nationalités différentes, avaient alors célébré ensemble le dixième anniversaire de l'association fondatrice de la Régie et fondé le prix "Picassiette" (du nom de Raymond Isidore, dit Picassiette, qui, de 1900 à 1964, a réalisé sur les Hauts de Chartres une œuvre originale en couvrant sa maison de morceaux d'assiettes récupérées sur les décharges).



La deuxième édition de ces rencontres aura lieu du 24 octobre au 10 novembre prochains. Plus de 150 œuvres devraient être exposées et le second prix Picassiette sera remis aux professionnels, aux amateurs et aux jeunes. Il faut dire que, depuis 1992, dans le cadre de l'atelier mosaïque mis en place par la Régie, de nombreuses œuvres ont été créées, dont certaines ont accompagné la reconstruction du quartier.

→ Un catalogue de 64 pages et 140 illustrations couleur, "Les rêveurs de mosaïque", retrace le contenu des premières rencontres. Il est disponible à l'association Les 3 R (5, rue des Hauts de Chartres, 28000 Chartres, tél. : 02 37 34 95 96) au prix de 120 F, port compris.



Nouveaux services, nouveaux emplois

Au 31 mai 1998, soit trois mois et demi après la signature de l'accord cadre avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 33 conventions ont déjà été signées et 73 emplois créés par les Régies de Quartier dans le cadre du dispositif "nouveaux services, nouveaux emplois". Le mouvement ne fait d'ailleurs que s'amorcer puisque les 65 Régies qui ont répondu à l'enquête du CNLRQ (sur les 130 que compte aujourd'hui le réseau national) ont dans leurs cartons 111 projets nouveaux, devant conduire à la création de quelque 260 emplois.

◆ **Martine Aubry en visite à la Villeneuve de Grenoble**
La ministre de l'Emploi et la Solidarité s'est rendue le 4 juin à Grenoble, à l'invitation du maire, Michel Destot, pour visiter le quartier de la Villeneuve et dresser un premier bilan de la mise en œuvre du programme "nouveaux services, nouveaux emplois" dans cette ville. A cette occasion, elle a pu rencontrer l'équipe des "correspondants de parking" mise en place par la Régie de Quartier - en utilisant le dispositif des "emplois jeunes"



Martine Aubry et l'équipe des correspondants de parking

- pour redynamiser la place centrale et prévenir le sentiment d'insécurité grandissant (voir *Info-réseau* n° 13). « Ces emplois correspondent à des métiers qui remettent du lien social dans la société », a commenté Martine Aubry.

◆ Agent d'ambiance dans les transports

Béziers Devèze Services Régie de quartier (Béziers, 34)

Un service d'agents d'ambiance a été mis en place afin d'améliorer l'accueil dans les bus de la RMTB (Régie municipale des transports bittérois). Il permet l'insertion professionnelle de jeunes chômeurs et contribue à réduire le sentiment d'insécurité.

Leurs tâches portent sur trois domaines.

- Amélioration de l'accueil : répondre aux attentes de certains passagers (handicapés, personnes âgées, scolaires...), aider les personnes possédant des objets encombrants, gérer le flux de montée et de descente,

placer les personnes prioritaires.

- Gestion des crises : prévenir les manifestations d'agressivité ou d'incivisme, les dégradations et les fraudes en instaurant un dialogue pédagogique.

- Communication : donner des informations générales et des renseignements particuliers, procéder aux affichages ponctuels.

Six jeunes chômeurs ont été recrutés en contrat "emploi-jeune". Un plan de formation a été mis en place : connaissance de la ville, des services publics et des institutions, de la RMTB et des associations du quartier, sensibilisation à la médiation, secourisme. Leur professionnalisation, avec l'aide du Greta, débouchera sur la préparation d'un CAP d'agents d'ambiance et/ou du permis poids lourds et transports en commun.

Les Régies et les fondations

◆ De nombreuses fondations s'investissent aujourd'hui dans le soutien à des projets d'économie solidaire, prenant en compte les besoins d'un territoire et susceptibles de créer des emplois. Afin de répertorier ces démarches innovantes, le CNLRQ a lancé une enquête au sein du réseau pour dresser l'inventaire des nouveaux partenaires ainsi trouvés par les Régies de Quartier.

◆ Cinq Régies de Quartier ont déjà bénéficié de l'appui de la FAPE (Fondation Agir Pour l'Emploi) pour la mise en place de nouvelles activités :

- Collinet Services (Meaux, 77) : laverie-atelier de repassage;
- Garros Services (Auch, 32) : collecte de tri sélectif;
- Régie d'arrondissement Bourtzwiller (Mulhouse, 68) :

récupération et remise en état d'encombrants spécifiques;

- Inersud (Poitiers, 86) : espace multimédia;
- Empalot Services (Toulouse, 31) : appui à la création d'une association de services aux personnes. Trois nouveaux dossiers ont été présentés en juin.

◆ La Fondation Vivendi (ex Générale des Eaux) a soutenu, d'avril 1996 à février 1998, les Régies de Quartier de Forbach (57), Le Havre (76), Lyon-la-Duchère (69), Le Puy-en-Velay (43), Saint-Nicolas-lez-Arras (62), Tourcoing (59), Creil (60), Romans (26) et Aix-en-Provence (13) sur des projets de création d'emplois de services et de proximité.

Les projets (atelier témoin bricolage, banque d'outillage, laverie, retouches-couture, halte-garderie, acquisition de véhicules, atelier de repassage, acquisition d'équipement bureautique) ont été financés à hauteur de 849 900 F.

1) Laverie et sandwicherie : l'Argonne développe des services solidaires

Sept ans après sa création, la Régie de Quartier Argonne Service Plus, à Orléans, a atteint l'âge de la maturité. *Info-réseau* l'a donc choisie pour illustrer, dans ce numéro, quatre aspects sensibles de la problématique actuelle des Régies :

- la mise en place de services de proximité;
- le lien entre l'action des Régies et la politique de la ville;
- les critères de recrutement;
- le projet politique des Régies de Quartier.

Les locaux de L'épingle à linge se situent en face de ceux de la Régie de Quartier Argonne Service Plus

Depuis 1994, les habitants de l'Argonne bénéficient d'une laverie automatique, baptisée *L'épingle à linge* et ouverte par la Régie de Quartier en face de ses propres locaux. La demande initiale est venue de plusieurs salariés de la Régie, notamment des femmes de ménage qui se plaignaient de devoir se rendre au centre-ville pour y laver et y sécher leur linge. Au même moment, le réseau local d'échanges réciproques de savoir (RERS) exprime le souhait d'élargir la gamme de ses activités à certaines tâches ménagères. Enfin, au niveau national, le réseau des Régies engage sa réflexion sur le développement de services de proximité. Argonne Service Plus, qui estime avoir alors acquis une crédibilité suffisante pour absorber cette activité nouvelle, décide donc de lancer un travail de réflexion et de maturation sur ce projet. Entre les premières discussions et l'ouverture effective de la laverie, le travail de préparation aura duré près de deux ans. Il a fallu, en effet, choisir le matériel adéquat et trouver un local adapté (un appartement récupéré lors d'une opération de démolition-reconstruction).

L'investissement initial est important par rapport aux ressources de la Régie :

200 000 F, la moitié pour acquérir les machines à laver et les séchoirs, l'autre pour aménager les locaux et assurer les travaux de canalisation, de plomberie et d'électricité. Le Conseil régional et le DSU ont pris en charge la moitié de cet investissement, le solde devant être amorti au fur et à mesure du développement de l'activité.

Le budget de fonctionnement, lui, est de 120 000 F, consacré au loyer et aux coûts salariaux (Marie-Line, secrétaire à mi-temps à la Régie, effectue un autre mi-temps d'accueil aux heures d'ouverture de la laverie). Reste un déficit annuel de 40 000 francs, que la Régie mutualise avec le reste de ses activités, justifiant cette démarche par l'intérêt social indéniable que représente la laverie : le lieu sert, en effet, à de multiples activités et réunions entre les habitants du quartier. Les 350 habitants qui acquittent leur cotisation (10 F par an) pour avoir accès à ce service de proximité sont devenus, de fait, adhérents de la Régie. Cette activité, réservée aux seuls membres de l'association, bénéficie ainsi du non-assujettissement à la TVA (voir encadré page suivante).

Un espace nocturne sans problème

Second service de proximité créé par Argonne Service Plus : une sandwicherie, ouverte depuis un an. L'impulsion, cette fois, est venue d'une association de jeunes du quartier, fortement appuyée par les éducateurs de prévention (APSO). Une première tentative pour ouvrir le soir un lieu sans alcool ayant échoué au bout de quelques mois, les jeunes ont fait pression sur la Régie pour qu'elle prenne le relais. « En 1996, le problème des incivilités commençait à se poser de manière forte, se souvient Pierre Metel, directeur de la Régie. Les "squatts" au pied des tours ►



► *et les dégradations dans les cages d'escalier devenaient plus fréquents, et le poste de police de l'Argonne avait même brûlé.»*

Au même moment, Say Sirisouk, ancien permanent de l'AJLA (Association des jeunes du Laos et de leurs amis), devenu administrateur de la Régie (et aujourd'hui chef de projet DSU), a l'idée de créer un lieu interculturel et intergénérationnel sur l'Argonne. A ses yeux, la Régie a toute légitimité pour porter ce projet, qui lui permettrait également d'élargir sa vocation économique traditionnelle.

Un groupe de travail associant les jeunes est alors mis en place. Très vite, Pierre Metel, Say Sirisouk et Teddy Tangisina, administrateur de la Régie d'origine angolaise, se rendent compte que la demande des jeunes est énorme et qu'il serait difficile de prendre le risque de les décevoir en freinant le lancement. D'autant que l'Office municipal d'HLM se dit prêt à récupérer un

local collectif résidentiel et un petit appartement pour que la sandwicherie s'y installe.

Celle-ci ouvre donc sur le mode du bénévolat, trois soirs par semaine, en décembre 1996. En avril 1997, elle devient officiellement une nouvelle activité de la Régie de Quartier, employant quatre salariés : Teddy, à qui ont été confiés l'animation et l'encadrement de l'équipe; Mustapha, 28 ans, qui est un peu l'âme de l'équipe;

Claire qui était, comme lui, l'une des bénévoles de départ; et Abderafi, jeune marocain de 27 ans.

Ouverte tous les jours de 11 h à 15 h et de 19 h à 24 h, la sandwicherie propose des pizzas, salades crudités et sandwiches à 15 F, des boissons non alcoolisées à 5 F, du café ou du thé à 2,50 F. Une cinquantaine de personnes la fréquentent chaque jour.

La laverie est aussi le cadre de nombreuses réunions associatives



La Régie de Quartier Argonne Service Plus

◆ La Régie Argonne Service Plus couvre tout le quartier de l'Argonne, à Orléans.

Un territoire rural à l'origine, couvert de cités pavillonnaires dans les années 20 et 30, et qui a vu se construire de nombreuses cités d'habitat social entre 1954 et la fin des années 70. L'Argonne compte aujourd'hui près de 10 000 habitants (un dixième de la population orléanaise), dont 8 000 logés par l'Office public municipal d'HLM.

◆ L'initiative de la création de la Régie revient à la municipalité de Jean-Pierre

Sueur (PS), qui, dès son élection en 1989, s'est engagée dans une importante politique de la Ville, en mettant notamment en place une équipe DSQ (développement social des quartiers).

Philippe Legrand, conseiller municipal à l'insertion et habitant de l'Argonne, a rapidement convaincu l'office municipal d'HLM et une poignée de travailleurs sociaux. Pendant l'été 1990, une vingtaine de personnes, épaulées par des retraités de l'association ECTI, ont créé l'association et mené le travail de préfiguration de la Régie.

◆ Le démarrage de la Régie Argonne Service Plus a eu lieu en mars 1991 avec,

déjà, Maurice Foucher pour président et Pierre Metel pour directeur. Les activités d'origine étaient le ménage et l'entretien. S'y sont ajoutés la réputation en 1992 et les espaces verts en 1993. La laverie, l'épingle à linge, a ouvert en 1994, et la sandwicherie en 1997.

◆ En 1997, Argonne Service Plus a salarié 84 habitants du quartier (dont plus de la moitié en CDI), soit 35 équivalents temps plein sur l'année. 3 200 heures de formation leur ont été dispensées. Depuis l'origine, plus de 350 habitants du quartier sont passés par la Régie.

◆ Le Conseil d'administration compte trois représentants de la

Ville et trois de l'office d'HLM. Plusieurs associations du quartier y sont aussi présentes : l'AJLA (association des jeunes du Laos et de leurs amis), l'APSO (association de prévention spécialisée d'Orléans), INITIATIVES ET DÉVELOPPEMENT (qui aide les chômeurs dans leurs recherches d'emploi) et l'ASELQO (qui regroupe les centres sociaux et le centre de loisirs du quartier).

◆ Le budget 1998 de la Régie est d'environ 5,5 millions de francs (dont 4,5 millions couverts par le chiffre d'affaires). Les subventions de fonctionnement servent principalement à couvrir la mise en route de la sandwicherie.

Au bilan, côté positif, l'immense satisfaction d'avoir ouvert un lieu nocturne qui n'a connu aucun problème sérieux en un an. «*Les jeunes savent que cet endroit a été créé pour eux et que, s'il ferme, il n'y en aura pas d'autres*», explique Mustapha. D'ailleurs, les jeunes se sont largement approprié le fonctionnement de la sandwicherie.

En revanche, la Régie se sent un peu seule à porter le projet et le mélange des générations reste un vœu pieux (même si les instituteurs des écoles du quartier ou les travailleurs sociaux viennent parfois y déjeuner). Enfin l'animation du lieu, mises à part quelques soirées karaoké, une semaine du pain organisée par le RERS et trois soirées "communautaires", est encore en pointillés. «*Il faudrait aussi y organiser des réunions d'information et de débat sur des thèmes comme la justice ou la police*», estime Kamel Azouz, l'encadrant du service réputation.

Autant de points faibles encore en suspens et qui entravent quelque peu la volonté de la Régie d'aller plus loin pour assurer sa mission de médiation sur le quartier. Nul ne doute que la sandwicherie pourrait être un excellent point d'appui pour mettre en place un dispositif de médiation nocturne. «*Mais il n'est pas question que nous nous engagions tout seuls dans cette voie*», affirme Pierre Metel. ■

Les Régies de Quartier et le régime fiscal des associations

◆ Le développement de services de proximité pose à nouveau la question du régime fiscal auquel sont assujetties les Régies de Quartier. Depuis plusieurs années, le CNLRQ affirme que les activités développées par les Régies doivent être considérées comme des "prestations marchandes non concurrentielles". Marchandes puisque la plupart font l'objet de contrats passés avec des donneurs d'ordre (organismes bailleurs et collectivités locales). Non concurrentielles dans la mesure où les Régies sont les seules à offrir, par delà l'aspect strictement technique de la prestation, une dimension de médiation et de renforcement du lien social. Cet aspect non concurrentiel légitime, notamment, que les Régies de Quartier ne soient pas assujetties à la TVA.

◆ Dans un rapport au Premier ministre, rendu public début mars 1998, Guillaume Goulard, maître des requêtes au Conseil d'Etat, a émis un certain nombre de propositions visant à "clarifier le régime fiscal des associations". Il y réaffirme que le non-assujettissement aux impôts commerciaux (notamment la TVA) doit

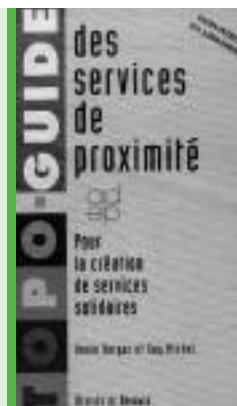
demeurer la règle pour les associations. Le CNVA (Conseil national de la vie associative) a aussitôt exprimé sa vive satisfaction. Tout en déplorant que les principes définissant les exceptions qui peuvent conduire à assujettir une association à la TVA demeurent les mêmes que par le passé. Le CNVA demande que les services fiscaux dépassent la définition trop restrictive donnée à l'utilité sociale : celle-ci ne peut pas être appréciée au seul regard du caractère concurrentiel ou non des activités d'une association. Elle doit prendre en compte tout un faisceau de critères : primauté du projet sur l'activité, apport social de l'association, non lucrativité et gestion désintéressée, fonctionnement démocratique, présence d'agrèments ou d'habilitations...

◆ Autant d'arguments auxquels le réseau national des Régies souscrit entièrement. Le CNLRQ estime que l'utilité sociale d'une Régie tient au fait que ses activités économiques ne sont qu'un moyen au service de l'objectif de redynamisation du quartier. Le 6 mai dernier, le CNLRQ a demandé à tous les présidents de Régies de saisir les parlementaires de leur région. L'objectif? Faire en sorte que la future instruction du ministère de l'Economie sur le régime fiscal des associations entérine les avancées du rapport Goulard, mais qu'elle édicte aussi des critères plus pertinents d'appréciation de l'utilité sociale.

Un Topo-Guide des services de proximité

La laverie et la sandwicherie de l'Argonne offrent deux bons exemples de ce que peuvent être aujourd'hui des "services solidaires". Annie Berger et

Guy Michel, responsables de l'ADSP (1), viennent justement de publier un "topo-guide des services de proximité"(2), destiné aux créateurs de tels services, aux accompagnateurs de projets et, plus largement, à tous ceux qui pensent qu'ils peuvent contribuer à la construction collective de la



société et inventer de nouvelles solidarités.
(1) Agence pour le développement des services de proximité: 76, rue Pouchet 75017 Paris. Tél. : 01 42 29 68 97. Fax : 01 42 29 93 25.
(2) Disponible en librairie, Editions Desclée de Brouwer, 110 F.

2) Démolition, agglomération, participation des habitants : trois aspects de la politique de la Ville

Maire d'Orléans depuis 1989, Jean-Pierre Sueur est aussi l'auteur d'un rapport sur la politique de la Ville, commandé par Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité. Publié le 13 février dernier (1), ce rapport énonce cinquante propositions. Info Réseau a choisi de donner un coup de projecteur sur trois d'entre elles.

◆ *«Beaucoup de quartiers relevant de la politique de la Ville doivent être profondément transformés. (...) C'est dire que nombre d'opérations "construction-démolition" sont aujourd'hui pleinement justifiées.»*

◆ *«Le niveau pertinent pour les décisions structurantes concernant les espaces urbains est celui de l'agglomération.»*

◆ *«Il apparaît indispensable de généraliser dans les communes de plus grande taille des conseils de quartier.»* Démolition, agglomération, participation des habitants : trois domaines où il a paru intéressant de confronter les propositions de Jean-Pierre Sueur et l'expérience de l'Argonne.

Démolition et reconstruction

Le maire d'Orléans préfère parler de construction-démolition (voir interview ci-contre). Sur l'Argonne, ces opérations, démarrées en 1992, viennent de s'achever. Pour la première tranche tout du moins, car la municipalité a bien l'intention de poursuivre dans cette voie. *«Il va falloir recommencer sur certains blocs»*, affirme Philippe Legrand, conseiller municipal à l'insertion, habitant de l'Argonne et vice-président de la Régie de Quartier.

L'objectif de telles opérations est clair : diminuer la densité du quar-

La mairie d'Orléans entend poursuivre sa politique de construction-démolition sur l'Argonne



tier et ramener certains ensembles à une taille plus humaine. Mais les habitants ont parfois mal vécu de voir leur immeuble démoli. *«Au début, nous organisons de grandes manifestations pour fêter les implosions, mais c'était une erreur, reconnaît Philippe Legrand. Quand on casse des immeubles, c'est aussi, sur le plan symbolique, les vies qu'il y a derrière que l'on attaque.»*

D'autant que les habitants n'ont pas été vraiment consultés. *«A l'époque, nous n'avons pas d'interlocuteurs en face de nous, poursuit l'élue municipale. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, et nous consulterions bien davantage.»* A défaut, la Régie a été chargée d'une campagne d'information auprès des habitants, en collaboration avec les gardiens de l'office d'HLM.

Autre limite de ces opérations : elles ne semblent pas susceptibles d'enrayer le processus de dégradation des logements. Selon Marietta, l'une des femmes de ménage de la Régie, certains immeubles neufs sont aujourd'hui couverts de graffitis tandis que d'autres, bien plus anciens, sont nettement moins abîmés.

En fin de compte, 90% des familles concernées par les démolitions ont choisi de rester sur l'Argonne, preuve de leur attachement au quartier. Ce qui, soit dit en passant, contrarie

le second objectif de la Ville en menant ces opérations : favoriser la mixité sociale...

Politique d'agglomération

Cette logique de mixité sociale est au cœur de la politique d'habitat menée par la municipalité orléanaise dans le cadre de l'agglomération. Et toutes les opérations de construction mêlent logement social et accession à la propriété. Un choix confirmé par le plan local d'habitat, prévu par la loi Besson de 1989, et qui vient d'être adopté.

De même, c'est au niveau de sept communes de l'agglomération (celles qui sont en contrat de ville) qu'a été mis en place, voilà deux ans, un PLIE (plan local d'insertion par l'économie) qui associe, outre les élus des villes concernées, les responsables ANPE, la Direction départementale du travail, les missions locales, les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires et, bien sûr, les quatre Régies de Quartier de l'agglomération. *«Notre spécificité en tant que Régies est tout à fait reconnue au sein du PLIE»*, se félicite Pierre Métel. Il faut dire qu'elles représentent le principal employeur de l'agglomération en matière d'insertion.

De manière informelle, les quatre



Jean-Pierre Sueur :
“La politique de la Ville doit être une politique d’ambition”

Info Réseau : Vous affirmez dans votre rapport que l’agglomération constitue le cadre pertinent d’une politique de la Ville. Pourquoi?

Jean-Pierre Sueur : Il est clair que la dimension du quartier est essentielle pour la politique de la Ville. Mon rapport traite d’ailleurs autant du quartier que de l’agglomération. Mais nous avons voulu tirer les leçons des politiques de la Ville trop exclusivement centrées sur les quartiers. Si on reste dans le périmètre d’un quartier en difficulté, on tend à le stigmatiser et on ne dispose pas des leviers pour régler l’ensemble des problèmes.

Ainsi, il faut construire une politique solidaire et équilibrée du logement au sein de toute l’agglomération. De même, les transports urbains ne peuvent être pensés que sur l’ensemble de l’aire urbaine. Les politiques de l’urbanisme, du

développement économique et de l’environnement ne peuvent être menées qu’à ce niveau. L’essentiel est que tout le monde ait accès à la mobilité au sein d’agglomérations qui tendent à devenir multipolaires. Ces deux facettes de la politique de la Ville ne sont pas contradictoires, mais complémentaires. Ce serait aussi une erreur de ne raisonner qu’en terme d’agglomération sans intensifier l’effort qui doit être fait dans les quartiers.

Info Réseau : Vous souhaitez également un développement des opérations de construction-démolition?

Jean-Pierre Sueur : Je récusé les politiques qui font de la démolition une fin en soi, car elles reposent sur des raisonnements très malsains. Certains estiment que la seule solution pour régler les problèmes des quartiers difficiles serait de les démolir! C’est absurde : ce qui importe avant tout, ce sont les êtres humains, les habitants. ...

Cela dit, lorsqu’une opération de ce type est intégrée dans un projet de renouveau du quartier, elle peut s’avérer tout à fait justifiée. Et je me réjouis de ce que Louis Besson ait récemment créé des PLA construction-démolition.

La politique de la Ville a souffert d’être trop souvent une politique de réparation, alors qu’il lui faut une bonne dose d’ambition. Il y a en France plusieurs centaines de quartiers qui sont à transformer profondément. On ne peut pas se satisfaire des couches de peinture ou des rénovations trop légères qui perdent vite de leur effet.

Il faut en finir avec la ville de la ségrégation et de la relégation. Cela suppose une forte volonté politique et des moyens. C’est ce que je préconise dans mon rapport. On m’objecte que c’est trop cher. Peut-être, mais si l’on ne fait pas cela, cela coûtera encore plus cher dans cinq ou dix ans, et pas seulement en termes financiers!

Info Réseau : Que proposez-vous pour développer la participation des habitants?

Jean-Pierre Sueur : On ne peut pas faire de politique de la Ville sans associer étroitement les habitants. De même qu’on ne peut pas améliorer les conditions de vie sans une forte présence des services publics dans les quartiers qui en sont le plus dépourvus.

A Orléans, nous avons mis en place une douzaine de conseils de quartier, qui rassemblent chacun une trentaine de personnes. Et je constate qu’ils permettent de démultiplier l’action municipale.

Dans mon rapport, je ne me prononce pas en faveur de l’élection au suffrage universel de ces conseils. Nous proposons déjà, en effet, d’instituer le suffrage universel au niveau de l’agglomération. A priori, il me semble difficile qu’il y ait trois niveaux d’élection au suffrage universel : l’agglomération, la ville et le quartier. Pour que ce soit possible, d’ailleurs, il faudrait que les quartiers soient dotés de compétences spécifiques, donc qu’ils se transforment en collectivités locales. A terme, on peut imaginer qu’une extension de la loi PLM (Paris-Lyon-Marseille), créant l’équivalent des arrondissements dans les villes ou les agglomérations, permette d’aller dans ce sens.

Info Réseau : Quel rôle les Régies de Quartier peuvent-elles jouer dans ce dispositif?

Jean-Pierre Sueur : Les Régies jouent un rôle essentiel pour mettre au travail les habitants de ces quartiers, mais aussi les transformer en acteurs. Le principal échec de la société française, c’est d’avoir relégué certaines personnes dans une situation de passivité. Quand on répète à quelqu’un qu’il ne sert à rien, on le démoralise et on finit pas l’exclure. Les Régies sont là pour inverser le processus. Et cette dynamique est infiniment précieuse.

Régies de l'agglomération orléanaise s'informent et se concertent régulièrement ou mettent en place des formations communes, montrant ainsi qu'elles ne sont pas insensibles aux charmes de la coopération. C'est le cas, notamment, des Régies de l'Argonne et de la Source qui, malgré les différences entre les deux territoires (La Source compte deux fois plus d'habitants que l'Argonne et la vie associative y est historiquement plus intense), multiplient les échanges depuis quelques années. «*Les grands choix d'aménagement doivent se faire au niveau de l'agglomération*, reconnaît Maurice Foucher, président d'Argonne Service Plus. *Mais on ne peut pas reconstruire une identité urbaine sans renforcer, d'abord, l'identité des quartiers.*»

Participation des habitants

Une douzaine de conseils de quartier (dont trois couvrant le territoire de l'Argonne) ont été mis en place par la municipalité de Jean-Pierre Sueur. Leur mission est toujours identique : faciliter l'information et les échanges sur la politique condui-

te par la Ville sur le quartier. Leur composition aussi : élus municipaux et conseillers généraux, personnes cooptées par le Conseil municipal (au prorata des tendances politiques) et représentants du tissu associatif. Mais leur mode de fonctionnement varie d'un conseil à l'autre : dans la partie sud de l'Argonne, l'élue municipale met l'accent sur le travail en commission, tandis que Philippe Legrand, lui, privilégie les séances plénières.

«*Ces conseils sont une bonne chose, mais je crois que l'élection de leurs membres renforcerait la participation des habitants (2)*», estime Kamel Azouz, habitant de l'Argonne depuis 26 ans, encadrant de l'activité «répurgation» à la Régie.

Car la question de la mobilisation des habitants reste un problème entier. Certes, la création de la Régie a donné un coup de fouet au dynamisme associatif. En quelques années, le nombre d'associations actives est passé de trois - l'Ajla (association des jeunes du Laos et de leurs amis), ATD-Quart monde et le RERS (Réseau d'échanges réci-

proques de savoirs) - à une trentaine. Mais aujourd'hui ce foisonnement tend à stagner. Et la Régie a du mal à trouver des partenaires à qui passer le relais, une fois l'impulsion donnée à un nouveau projet. Selon Say Sirisouk, chef de projet DSU depuis un an, c'est un cercle vicieux : «*On ne pourra sortir le quartier de la spirale de la dégradation qu'en mobilisant les habitants. Mais ceux-ci ne sont prêts à s'engager que si leurs conditions de vie s'améliorent.*»

De fait, les activités techniques de la Régie peuvent servir de tremplin à l'implication des habitants. Ainsi, l'équipe chargée du ménage compte en son sein trois «femmes-relais», chargées de coordonner le travail mais aussi de rendre compte des problèmes rencontrés par les habitants. Lors de leur réunion hebdomadaire, elles évoquent aussi bien les ordures jetées par les fenêtres que l'éducation des enfants. L'an passé, c'est à la suite d'une réunion de ce type qu'un groupe d'alphabétisation pour femmes a été monté avec la FOL (Fédération des œuvres laïques).

De son côté, le DSU a mis en place

Argonne Service

3) Plus et les critères de recrutement

«*Tous nos emplois font l'objet de contrats de droit commun. Ils ne sont d'insertion que par les choix que nous faisons d'embaucher certaines catégories d'habitants. Mais nous n'avons pas de postes spécifiques d'insertion !*» Pour Maurice Foucher, président d'Argonne Service Plus depuis sa création, une Régie de Quartier ne saurait se faire dicter par d'autres ses propres critères de recrutement. L'intéressé est bien placé pour en parler, puisqu'il est aujourd'hui directeur de l'une des deux grandes agences ANPE d'Orléans.

Bien sûr, l'aspect social n'est pas absent des critères de recrutement. Ceux-ci prennent en compte, par exemple, le niveau de ressources de la personne, la longueur de sa période de chômage, sa situation familiale et le nombre de personnes à charge. Mais le critère territorial - c'est-à-dire le fait que les salariés soient des habitants du quartier - reste déterminant et ne souffre pas d'exception (sauf pour l'encadrement, recruté avant tout sur des critères professionnels). «*C'est ce qui nous permet d'assurer pleinement notre mission de renforcement du lien social*», estime le président d'Argonne Service Plus. Sept années d'existence de la Régie ont fait la preuve que le travail est davantage respecté lorsqu'il est réalisé par des habitants que lorsqu'il s'agit d'organismes extérieurs.

Depuis l'origine, la Régie de l'Argonne affirme sa volonté de ne pas «rajouter de la précarité à la précarité». C'est ainsi que plus de la moitié des habitants salariés par la Régie en 1997 l'ont été dans le cadre de contrats à durée indéterminée. Le CDI est d'ailleurs quasi systématique dans le cas de postes à temps partiel. «*Il s'agit là d'un positionnement original par rapport à la problématique de l'insertion*», souligne Pierre Metel, le directeur

plusieurs groupes de réflexion auxquels il s'efforce d'associer les salariés d'Argonne Service Plus. Ainsi, un groupe de travail vient d'être monté avec des habitants sur le thème "logement et environnement", afin de trouver des idées pour améliorer le cadre de vie. Et les femmes-relais du service ménage participent à un autre groupe, sur le thème des parents et de l'école.

Il ne suffit pas d'inviter les gens à traiter les problèmes : il faut aussi valoriser les expériences positives afin qu'un nouvel état d'esprit se diffuse progressivement. Ainsi, un groupe d'une dizaine d'habitants a récemment réalisé une expo photo et une plaquette présentant la Régie. De cette première expérience est née l'idée de créer un journal de quartier, diffusé à 5000 exemplaires.

«*Un journal qui donnera la parole aux habitants et contribuera à les rendre acteurs*», affirme Kamel Azouz.

Selon Say Sirisouk, l'Argonne compte aujourd'hui une centaine d'habitants actifs. C'est encore trop peu, mais suffisant, à ses yeux, pour générer une dynamique de l'espoir.

(1) Et disponible à la

Documentation française.

(2) Sur ce point, le rapport de Jean-Pierre Sueur semble plus timoré (NDLR).

d'Argonne Service Plus.

Pour les jeunes qui travaillent aux espaces verts (à plein temps, le plus souvent), en revanche, le CDI est rarement utilisé : l'objectif est bien d'utiliser le passage par la Régie comme un tremplin vers un emploi classique. Le contrat de qualification constitue généralement un excellent vecteur en ce sens.

«*La Régie ne doit pas être considérée comme capable de résoudre le problème du chômage sur le quartier*, affirme Maurice Foucher. *Ce sont les emplois qui doivent être pérennisés, pas forcément les salariés.*»

Certains habitants embauchés par la Régie peuvent être amenés progressivement à y prendre des responsabilités. C'est le cas de Mirka, d'origine polonaise, embauchée en 1991 par la Régie en CES. Après trois années passées au ménage (en CDI à temps partiel), elle a été chargée de l'accueil lors du démarrage de la laverie. Aujourd'hui, Mirka s'occupe de la comptabilité de la Régie sous le contrôle de Monique Crinon, la responsable administrative. Un parcours réussi pour cette femme qui s'était retrouvée au RMI, une dizaine d'années plus tôt, en arrivant à Orléans...

Le CNLRQ et les risques de la "prescription sociale"

◆ Le projet de loi d'orientation relatif à la lutte contre les exclusions, présenté par Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, en voie d'approbation par le Parlement, comporte un important volet emploi/insertion.

Dans ce domaine, le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale consolide les dispositifs existants — entreprises d'insertion et entreprises d'intérim d'insertion — et leur fixe des objectifs quantitatifs de doublement en deux ans. Il recadre également l'intervention des associations intermédiaires, réoriente les structures vers l'accueil des publics en difficulté (prescription sociale), élargit le champ de compétences des dispositifs d'animation territoriale (le PLIE devient ainsi plan local d'insertion et emploi) et imagine de nouveaux dispositifs (programme Trace...).

◆ Cette reconnaissance, sans précédent, ne doit pas pour autant avoir pour conséquence de normaliser les réponses et de rigidifier les approches. Les Régies de Quartier, de par leur positionnement spécifique (marque déposée) dans le champ de l'insertion par l'économique, entendent continuer d'y mener des pratiques originales, car elles construisent d'abord des projets avant que de

s'arrimer à des politiques publiques.

Pour preuve, moins de 40% d'entre elles conventionnent des postes d'insertion, et le plus généralement en petit nombre (de deux à cinq). Il s'agit dès lors d'une activité "entreprise d'insertion" pour la Régie que lui autorisent ses activités, son partenariat et son projet. Les Régies développent par ailleurs, et souvent en direction de personnes en grande difficulté, d'autres dynamiques d'insertion par l'économique, mais en ayant recours aux dispositifs de droit commun, en particulier aux CDI à temps partiel.

◆ Les objectifs fixés de doublement des postes d'insertion pourraient les amener à envisager d'amplifier cette approche, jusque-là peu développée. Elles ne le feront pas au simple motif du soutien financier important qui s'y attache (exonération des charges patronales pendant deux ans et soutien au poste de 30 000 à 70 000 F par an). Une telle approche apparaît, en effet, peu compatible avec le projet des Régies si des accords ne sont pas passés (il en existe déjà souvent) avec l'ANPE, en charge de la prescription sociale. Car une Régie de Quartier élabore sur son territoire ses propres critères de recrutement et la prescription sociale ne peut que s'inscrire dans cette logique, au risque, sinon, d'oublier d'associer insertion sociale et implication citoyenne.

4) Quel projet politique pour les Régies de Quartier?

Comme d'autres avant ou après elles (voir encadré ci-contre), les deux Régies de Quartier d'Orléans - Argonne Service Plus et Repères - ont planché, le 15 mai dernier, sur le projet politique du réseau.

Dans la salle, une cinquantaine de personnes : administrateurs, directeurs et salariés des deux Régies, élus locaux, représentants des organismes d'HLM, travailleurs sociaux, militants associatifs et représentants des administrations... Tous réunis dans une atmosphère à la fois conviviale et studieuse. Visiblement, l'idée de reformuler le projet du réseau, quelques années après l'adoption de ses textes fondateurs (la Charte et le Manifeste), ne heurte personne. Il n'y aura d'ailleurs ni "intégrisme", ni provocation gratuite dans les propos des différents participants.

En ouverture, Charles Bouzols, président du CNLRQ, donne le cadre du débat. Si la reformulation du projet politique des Régies est aujourd'hui d'actualité, c'est, explique-t-il, à la fois parce que les choses ont évolué dans les quartiers et parce que l'environnement - politique, économique et social -, lui aussi, a changé. Puis, les participants se répartissent en quatre groupes de travail.

Le premier, dédié aux activités des Régies, tombe vite d'accord sur le fait que ces activités, si elles permettent de créer des flux économiques internes au quartier, ne constituent pas la finalité d'une Régie. Philippe Legrand, conseiller municipal d'Orléans, rappelle que les Régies n'inscrivent pas leurs interventions économiques dans le champ classique de la concurrence : *«Il nous arrive d'être plus chers que des entreprises privées qui cassent les prix, mais c'est le coût de notre travail de renforcement du lien social»*, affirme-t-il. Il faut donc rappeler aux donneurs d'ordres la spécificité du dispositif Régie et tenter d'échapper aux appels d'offres systématiques pour aller de nouveau vers des marchés négociés. En contrepartie, il convient d'assurer la plus grande transparence possible vis-à-vis des partenaires : les critères d'évaluation de la Régie doivent être négociés et affichés, en interne comme en externe.

Le second groupe, consacré au travail dans les Régies, part du constat que les habitants, les jeunes notamment, considèrent la Régie comme une "bouée de sauvetage" en matière d'emploi. Si sa vocation n'est pas de faire de l'insertion, les parcours d'insertion y sont bien réels. En même temps, il faut éviter de faire croire aux salariés que la Régie sera toujours là pour répondre à

leurs problèmes. En fait, il appartient à celle-ci de développer la responsabilisation des salariés, de leur apporter des valeurs humaines et personnelles, et de faciliter leur transition vers des formes d'emploi plus classiques. Enfin, pour éviter le "miroir aux alouettes", le Directeur départemental du travail, M. Dupraz, estime qu'il faut savoir reconnaître les échecs de certains parcours d'insertion afin de pouvoir mieux les analyser.

Le troisième groupe s'est penché sur le fonctionnement des Régies de Quartier. Le débat y a été animé, mais l'unanimité s'est faite sur le fait que les Régies devaient être des "lieux d'écoute de la demande sociale". Ou sur l'idée qu'il convient parfois de sortir du tryptique de base habitants/bailleurs/Ville pour ouvrir plus large-



Comme à Orléans l'assemblée générale de Montalieu (6-7 juin 1998) a travaillé sur le projet politique des Régies.

ment la Régie sur les partenaires associatifs. Certains, enfin, ont rappelé que les Régies, en encourageant la prise de responsabilités associatives par les salariés, contribuaient, modestement mais sûrement, à l'essor de la démocratie locale.

Le quatrième groupe, orienté vers le rôle des Régies, a fait le constat qu'il n'était pas facile de concilier le volet économique et le volet social. Beaucoup ont estimé que les Régies devraient valoriser davantage leurs expérimentations économiques. Mais aussi, à l'avenir, développer des services plus sophistiqués et plus valorisants pour les habitants afin d'éviter d'être "tirés vers le bas". La logique territoriale a été réaffirmée, mais certains ont ajouté que des Régies voisines pourraient développer des coopérations resituant les quartiers dans l'agglomération.

A l'issue de ce premier débat, les discussions sur le projet politique des Régies se sont poursuivies autour d'une table...

Des débats animés à travers la France

Le chantier de remise à plat du projet des Régies de Quartier et de sa dimension politique, ouvert il y a tout juste un an, suit son cours. Conformément au vœu des instances, il se développe aujourd'hui au cœur même des Régies et associe à la réflexion tous les acteurs: habitants, partenaires institutionnels, travailleurs sociaux et associations,

salariés des Régies et administrateurs. La richesse des débats, dont les premiers échos parviennent, montre qu'il faudra laisser du temps au temps. Certains ont déjà bien avancé, d'autres amorcent prudemment la réflexion. Ici, on a choisi d'engager d'abord le travail avec les administrateurs; là, ce sont les habitants-salariés qui s'emparent du sujet. Ailleurs, faute de temps ou parce que le

sujet est aride et quelque peu déstabilisant, on ne s'en est pas encore saisi... Constatant tout cela, l'Assemblée générale du réseau, réunie à Montalieu (38) les 6 et 7 juin 1998, a souhaité rappeler qu'il s'agit tout autant du projet des Régies de Quartier que de celui du CNLRQ. Et comme ce dernier continue de vivre et d'agir, l'Assemblée générale a voulu que le rapport d'orientation adopté "fasse référence" pour la réflexion et marque une étape, mais sans prématurément trancher sur les points qui nous interrogent. Le débat

se prolonge donc dans les Régies, du moins jusqu'à fin 1998. *Info-réseau* s'en fera régulièrement l'écho. L'ensemble des acteurs peuvent désormais disposer de ce rapport d'orientation. Celui-ci constitue la synthèse de sept résolutions qui reprend pour les quatre premières (les activités, le travail, le fonctionnement et le rôle des Régies de Quartier) la trame initialement proposée et y ajoute trois dimensions: l'environnement national, l'environnement international et les priorités du CNLRQ.

GRUPE DE TRAVAIL "EXPERTISE-LABELLISATION"

Le CNLRQ va mettre en place dès septembre prochain un groupe de travail chargé de revoir les procédures d'expertise et de labellisation: l'Assemblée générale des 6 et 7 juin à Montalieu (38) a confirmé cette proposition du Conseil d'administration. Il s'agit de prendre en compte tout autant les nouvelles conditions d'émergence des projets que les "accidents" de vie des Régies pour formuler de nouvelles procédures d'expertise préalable des projets et d'expertise-accompagnement des structures existantes. Bien sûr, ces ajustements visent à conforter la marque Régie de Quartier en renforçant le sens donné à la labellisation.

Le groupe de travail devra rendre ses conclusions aux instances avant la fin de l'année, afin que les nouvelles dispositions puissent être mises en œuvre dès le début de 1999.

FORMATION

Une suite du stage Acteurs

Le CNLRQ a organisé à la Régie Collinet Services (Meaux, 77) une journée qui a rassemblé une cinquantaine d'anciens participants au stage Acteurs. Regroupés en duos, ceux-ci ont été invités à exprimer le souvenir d'un événement important pour leur Régie ou leur quartier: incendie d'un commissariat, implosion d'une tour, création de jardins familiaux, etc. Quatre artistes plasticiens se sont mis à la disposition des participants pour les aider à faire émerger

leurs émotions et laisser libre cours à leur créativité. Ils les ont aidés à raconter l'événement, puis à poser sur le papier les éléments du souvenir. En les conseillant sur le choix des couleurs et des matières, ils ont rassuré les artistes en herbe sur leur capacité à s'exprimer. Anciens stagiaires eux-mêmes, des salariés et bénévoles de Collinet Services ont pris en charge l'organisation de la journée et apporté une aide technique aux plasticiens. En une journée, les acteurs ont tous réalisé une œuvre forte. Ces habitants se sont découverts capables de parler de leur quartier autrement qu'avec des mots et de transmettre leurs émotions à d'autres. La constitution d'une culture commune aux Régies passe aussi par ces moments

d'expression partagée. Les réalisations sont regroupées sous forme d'une exposition itinérante qui peut être empruntée au CNLRQ.

Une cassette vidéo *Mots et couleurs pour le dire*, réalisée par Frédéric Pascal au cours de la journée, est disponible sur commande auprès du CNLRQ (100 F port compris).

DEUX NOUVELLES COMMISSIONS

L'Assemblée générale des 6 et 7 juin à Montalieu (38) a confirmé l'ouverture de deux nouvelles commissions au CNLRQ.

- ◆ La commission "Europe" aura pour objet de soutenir l'investissement du réseau dans l'association européenne.
- ◆ La commission "globalisation" s'intéressera, elle, aux contacts et échanges Nord-Sud dans ►

- ▶ lequel s'investit le réseau, en partenariat avec des ONG, afin d'approfondir ce qui rapproche les Régies de Quartier dans la recherche de modes de développement nouveaux, démocratiques, solidaires et citoyens.

CORRESPONDANTS DE NUIT



Un groupe de travail, issu de la commission formation, s'engage dans une démarche de professionnalisation des correspondants de nuit. Une supervision de type "psychologique" va désormais être proposée à ces agents de médiation nocturne.

Rappelons que le Guide méthodologique sur les correspondants de nuit est disponible au CNLRQ (60 F port compris), de même que la cassette vidéo *Les hommes de proximité* (100 F port compris), réalisée par Frédéric Pascal sur l'expérience menée à Dreux.

Pour faciliter l'appropriation du guide, le CNLRQ a mis en place une procédure d'expertise de trois jours.

INTERNATIONAL

Voyages et rencontres

◆ Sur proposition de l'Espace Amérique Latine, le CNLRQ a participé, avec une dizaine de réseaux français du développement local et d'ONG, à un voyage d'immersion au Mexique, du 20 mars au 3 avril, sur les thèmes de la lutte contre l'exclusion et du renforcement de la société civile.

Une délégation mexicaine est d'ores et déjà attendue en France sur la période du 10 au 25 octobre. Plusieurs Régies de Quartier se mobilisent pour son accueil et pour les coopérations qui pourraient résulter de ces premiers échanges. Les thèmes de l'éducation populaire, de la création d'activités économiques, du développement local et de la démocratie participative nous permettront de les conduire dans une logique de réciprocité.

◆ Sur proposition du CCFD, le CNLRQ va participer, avec une délégation de vingt personnes de cette ONG, à une immersion au Pérou, du 10 au 31 juillet. Le programme, très dense, prévoit un séjour important à Ate-Vitarte, municipalité très dynamique de la banlieue de Lima et intéressée par les initiatives de développement économique et citoyen, et la visite de Villa El Salvador, ville autogérée.

◆ Hyacinthe Bazoungoula, nouveau président de la Régie Orléans-Repères, lui-même d'origine congolaise, participe du 24 juin au 1^{er} juillet à une rencontre Nord-Sud à Bingerville, dans la banlieue d'Abidjan (Côte d'Ivoire), sur le thème : "Initiatives économiques: vers quelle économie solidaire?" Visites de terrain et surtout rencontre avec Aoudaghost 2000, réseau de vingt structures africaines d'appui à des projets de jeunes en milieu urbain, sont au programme de cette manifestation qui s'inscrit dans le cadre de la campagne "Economie solidaire", conduite en France par Terre des Hommes France et Peuples solidaires. Outre le CNLRQ et ces deux ONG, l'Association pour le développement économique local (Adel), autre membre de l'Inter-réseaux, participe à cette rencontre (voir ci-contre).

Contacts européens

◆ En octobre prochain, Michel Gardes (directeur de Desbals Services) et Marian Sacha (directeur des Régies du Creusot) seront dans le nord de l'Italie pour rendre

visite aux coopératives sociales italiennes. Il s'agira du premier véritable échange avec un réseau dont beaucoup pensent qu'il a des valeurs fondatrices très proches de celles des Régies de Quartier. La visite de Michel Gardes et de Marian Sacha, accompagnés d'autres acteurs français du développement local préfigure des rapprochements entre les Régies de Quartier et les coopératives sociales, en particulier en Saône-et-Loire.

◆ Le réseau était aussi présent, aux côtés de l'Association européenne, à la 1^{ère} conférence internationale sur les politiques de développement communautaire organisée à Barcelone, du 26 au 29 mars, par le gouvernement de Catalogne.

◆ Enfin, le CNLRQ a présenté l'expérience des Régies de Quartier lors d'une conférence sur "le développement de l'entreprise de locataires" qui s'est tenue à Birmingham le 16 mars. Le dispositif Régies de Quartier intéresse de nombreux partenaires actuellement au Royaume-Uni et nous évoquerons dans un prochain numéro l'intéressant travail conduit par PEP - une fondation partenaire du CNLRQ - pour promouvoir le concept de RSO (*Resident Services Organisations*), adapté à la réalité britannique (fort différente en matière de logement puisque 70% des gens y sont propriétaires).

Le Réseau néerlandais

Charles Bouzols, président du CNLRQ et membre de l'Association Européenne des Régies de Quartier (AERDQ), est venu le 16 avril à La Haye (Pays-Bas) témoigner par sa présence de la solidarité des Régies françaises et européennes lors du colloque qui a vu à la fois se terminer la mission de SEV (fondation hol-



landaise partenaire du CNLRQ) sur la phase expérimentation et la création du réseau national hollandais.

Il existe à présent aux Pays-Bas 24 Régies de Quartier qui, selon une estimation approximative, donnent du travail à plus de 600 personnes.

INTER-RÉSEAUX DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

L'inter-réseaux de l'économie solidaire regroupe une vingtaine d'organisations (dont le CNLRQ) - réseaux du développement local et ONG - signataires de l'appel paru dans *Le Monde* du 18 juin 1997 et souscrivant à la déclaration de Lima du 4 juillet 1997 sur la globalisation de l'économie solidaire.

Se réunissant depuis près d'un an au rythme d'une journée par mois, il s'efforce d'approfondir

le "patrimoine commun" et de faire avancer, auprès des pouvoirs publics, des propositions susceptibles d'ouvrir dans notre pays un espace plus grand aux logiques de projet, aux initiatives de proximité arrimées aux territoires, aux dynamiques de mutualisation et à l'urgence de négocier et de contractualiser autour de l'"utilité sociale". Certaines de ces préoccupations se retrouvent bien dans le cadre du nouveau dispositif "nouveaux services, nouveaux emplois".

Par ailleurs, cet inter-réseaux représente une opportunité

de rencontres, au niveau local, entre les adhérents des différents réseaux, il fournit les bases d'une reconnaissance mutuelle et, sans doute, de fructueux partenariats. La présence des ONG témoigne de leur souhait de dépasser les logiques traditionnelles de soutien de programmes au Sud pour aller vers la mise en relation d'acteurs de la société civile au Nord et au Sud. Elle confirme ainsi que la recherche de nouveaux modes de développement passe par la "mondialisation" des expériences et des innovations.



Paroles d'acteurs



A partir des premiers ateliers d'écriture mis en place par la Régie Intersud, à Poitiers, grâce au plan de formation du CNLRQ, un travail important a pu être réalisé. Jean-Pierre Renault a ras-

semblé dans un ouvrage (1) les textes des habitants de Poitiers Sud. En voici quelques extraits.

«Être jeune aujourd'hui, c'est

Tout vouloir et ne rien avoir.

Plein d'énergie mais aucune envie.»

«Je ne suis pas vraiment un écrivain, mais j'ai droit à la parole et j'écris pour ne pas me laisser entraîner dans un vide absolu.»

«Fausses définitions

Rêve : oiseau à cinq pattes ayant la particularité de ne pas exister.

Liberté : contrée lointaine mais imaginaire.

Etranger : celui que je ne connais pas encore.

Cité : armoire comportant un nombre de tiroirs variable.»

Cap Sud et le Carré Images ont aussi réalisé un film vidéo de 30 minutes sur cette démarche (*Écritures publiques ou légendes de la vie ordinaire* commande au 05 49 62 84 83).

(1) La Cité des écritures, Editions du Pont Neuf 05 49 46 55 66.



CNLRQ ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le CNLRQ et le Conseil général de l'Hérault viennent de signer, dans le cadre du plan départemental d'insertion, une convention qui les lie jusqu'à fin 1998 et qui vise :

♦ à développer le dispositif "Régie de Quartier" dans ce département en multipliant les actions d'information et d'accompagnement en direction des acteurs potentiels - en particulier les collectivités locales -

en amont de la procédure d'expertise;

♦ à soutenir les Régies existantes (Béziers, Montpellier, Pézenas) dans leur développement, et en particulier la création de nouvelles activités;

♦ à développer auprès des structures existantes une ingénierie d'accompagnement pour l'émergence de projets "nouveaux services, nouveaux emplois".

AGENDA

Conseil d'administration du CNLRQ :

le 4 juillet, à Paris.

Deux cycles de stages

Acteurs s'achèvent.

Acteurs III :

- Rouen-Grammont

16-17 mai

- Le Creusot-Harfleur

13-14 juin

- Dreux 4-5 juillet

Acteurs IV :

- Maubeuge 16-17 mai

- Orléans-La Source

13-14 juin

- Saint-Dié 4-5 juillet

Deux naissances au CNLRQ

Lucie, fille de Cécile Clavier, est née en mars dernier. Birguet Tabian, elle, a donné naissance à un petit Eliott en mai. Bienvenue aux deux nouveaux-nés!

EN BREF

Margot et Fabienne en emploi-ville à la tête de Réseau sont passées à 39 h par semaine au 1^{er} juillet 1998.

Donner toutes leurs chances aux "emplois jeunes"

Fin mai 1998, après six mois de mise en application, le programme "nouveaux services, nouveaux emplois" a permis d'embaucher 65 000 jeunes au niveau national : 34 000 à l'Education nationale, 5 000 dans la police, 25 000 dans les associations et collectivités locales. Au rythme actuel, l'objectif de créer 150 000 emplois jeunes en 1998 pourrait donc être atteint.

Au-delà des chiffres, la question est de savoir comment le programme pourra atteindre ses objectifs qualitatifs. Bertrand Schwartz, initiateur du programme "Moderniser sans exclure", expose pour *Info-réseau* ses solutions et pistes de réflexion.

Le dispositif "nouveaux services, nouveaux emplois" impulsé par Martine Aubry constitue une opportunité sans précédent. C'est la première fois, en effet, qu'un gouvernement tente à la fois d'organiser l'accessibilité des jeunes à l'emploi et de répondre à des besoins sociaux jusqu'ici non ou mal remplis. C'est la première fois aussi que les élus et les jeunes eux-mêmes sont impliqués dans la définition de ces emplois. Mais si l'on veut que le programme remplisse ses promesses, il faut réussir à remplir trois conditions essentielles : promouvoir la pérennisation des nouveaux emplois, les rendre qualifiants et leur donner du sens. D'abord, il est essentiel que les emplois créés soient pérennes si l'on veut que les jeunes se sentent rassurés sur leur avenir mais aussi que, s'ils les quittent, d'autres jeunes puissent s'y insérer plus tard. La pérennisation passe par la démonstration que ces emplois sont solvabilisables. On ne peut se contenter de dire qu'ils répondent à des besoins. Il faut aussi montrer que la non-satisfaction de ces besoins produit des effets néfastes, qui se traduisent par des coûts sociaux importants.

Ensuite, pour rendre ces emplois qualifiants, il faut appréhender la question de la formation sous un angle radicalement nouveau. Les activités étant, par principe, nouvelles et imprévues, l'implication des jeunes dans leur définition sera très forte. Il ne saurait être question d'une formation qui plaquerait des contenus prédéfinis pour former à des métiers eux-mêmes prédéfinis. Il s'agira plutôt de mettre en place un système de communication qui part de ce que les jeunes font et proposent de faire dans leur travail pour faire évoluer simultanément et le travail et la formation. Dans un premier temps, la formation devrait consister en une réflexion des jeunes sur les effets néfastes produits par l'insuffisance d'emplois ou leur mauvaise adéquation aux besoins. Dans un second temps, les jeunes pour-

raient réfléchir sur l'introduction de nouvelles activités en cherchant le "plus" que l'on peut en attendre.

Enfin, trouver le sens de leur travail suppose, pour ces jeunes, de pouvoir sortir des consignes initiales pour développer des activités vraiment utiles. Ici, la démarche utilisée depuis neuf ans dans l'opération "Moderniser sans exclure", est essentielle : il s'agit de permettre à des groupes de jeunes d'exprimer ce qu'ils ressentent et comprennent de leur situation et de leurs relations avec leur environnement à l'aide de cassettes audiovisuelles qu'ils réalisent eux-mêmes. Le fait de pouvoir réviser à chaque séance ce qu'ils ont produit à la séance précédente, donc d'être responsables de leur parole, les amène à perdre l'agressivité, mais non l'esprit critique. C'est donc un remarquable facteur d'insertion.

Tout ce travail nécessite de mettre en place un système de communication ascendante et descendante, afin de susciter une réflexion collective sur le sens et l'avenir de ces nouveaux métiers et de permettre la capitalisation des expériences. A la demande de plusieurs élus, nous avons commencé à mettre en place ce projet, ambitieux mais réaliste et porteur d'un très grand espoir.

Bertrand Schwartz

INFO RÉSEAU

Directeur de la publication Charles Bouzols

Rédaction Clotilde Bréaud, Philippe Merlant.

Conception graphique Patricia Chapuis.

Imprimeur LFT, Montreuil.

Numéro de dépôt légal 91/0322.

Prix au numéro 25 F.

Abonnement (pour 4 numéros) 80 F.

Comité National de Liaison

des Régions de Quartier

47-49, rue Sedaine - 75011 Paris.

Téléphone 01 48 05 67 58

Télécopie 01 48 05 38 67

e-mail cnlrq@wanadoo.fr